



ANALYSE GENRE

Woumtaaba - Terrain d'Entente

*Réduire la violence intercommunautaire et renforcer la
cohésion sociale dans les régions du Centre Nord et du Sahel
au Burkina Faso*

MAI 2022

Contact :

Lawali Garba

Country manager – Burkina Faso
Search for Common Ground –
sahirou@sfcg.org

Aboubakar Sourabie

Manager suivi évaluation
Search for Common Ground
asourabie@sfcg.org

Eric Bertrand P BANGRE

Conflict Analyst
Search for Common Ground
ebangre@sfcg.org

Acronymes

| | |
|---------------------|---|
| ADEP : | Association D'appui et d'Eveil <i>Pugsada</i> |
| AFJ/BF : | Association des Femmes Juristes du Burkina Faso |
| AGR : | Activité Génératrice de revenu |
| AFJ/BF : | Association des Femmes Juristes du Burkina Faso |
| CBDF : | Coalition Burkinabé pour les Droits de la Femme |
| EIGS : | État islamique au Grand Sahara |
| FDS : | Force de Défense et de Sécurité |
| FGD : | Focus Group de Discussion |
| GANI/GANE : | Groupes armés non identifiés / Groupes armés non Étatiques |
| HANI : | Homme Armé Non Identifié |
| JNIM : | Jamaat Nusrat al-Islam wal Muslimeen |
| ONAPREGECC : | Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaire |
| OSC : | Organisations de la Société Civile |
| PA : | Personnes âgées |
| PDI : | Personnes Déplacées Interne |
| PH : | Personnes handicapées |
| PNDES-II : | Plan national de développement économique et social |
| PSOP | Programme pour la Stabilisation et les Opérations de Paix |
| PTF : | Partenaires techniques et financiers |
| VDP : | Volontaire pour la défense pour la Patrie |
| SNG : | Stratégie Nationale Genre |

Liste des graphes

| | |
|---|---------|
| Graphique 1 : Répartition des enquêtées par région, commune et sexe | Page 9 |
| Graphique 2 : Perception de la population enquêtée sur le partage des tâches entre homme et femme | Page 12 |
| Graphique 3 : Adaptation à la crise | Page 13 |
| Graphique 4 : Causes des conflits | Page 15 |
| Graphique 5: Défis auxquels sont confrontés les femmes | Page 16 |
| Graphique 6: Défis auxquels sont confrontés les femmes | Page 16 |
| Graphique 7 : Perception sur les effets des conflits | Page 17 |
| Graphique 8 : Acteurs vers qui la communauté se tourne en cas de conflits | Page 18 |
| Graphique 9 : Perception si les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'accéder aux services proposés par les structures | Page 19 |
| Graphique 10 : Opportunités existantes | Page 21 |
| Graphique 11 : Schéma de la stratégie pour l'inclusion et la participation active des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables | Page 22 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| Acronymes | 2 |
| Liste des graphes | 3 |
| Table des matières | 4 |
| 1. Résumé exécutif | 5 |
| 2. Contexte | 7 |
| 3. Méthodologie | 8 |
| Objectif de l'étude | 8 |
| Méthode et assurance qualité | 8 |
| Caractéristiques de la population enquêtée | 9 |
| 4. Résultats | 10 |
| 4.1. Politique, normes de genre et dynamique de conflits | 10 |
| 4.1.1. Politique et stratégie en matière de genre | 10 |
| ● Mise en application des politiques, textes et lois | 10 |
| ● Promotion de l'égalité de genre | 11 |
| 4.1.2. Les normes de genre au niveau communautaire | 11 |
| ● Normes sur les rôles et responsabilités | 11 |
| ● Changements de normes induits par la crise | 13 |
| 4.1.2. Dynamique de conflit et genre | 14 |
| ● Facteurs de conflits | 15 |
| ● Les femmes et les jeunes filles sont victimes de la société patriarcale et des coutumes qui sévissent | 15 |
| ● Conséquences | 17 |
| ● Accès aux mécanismes de gestion et transformations de conflits | 18 |
| ● Implication des jeunes et des femmes dans les transformations de conflits | 20 |
| 4.3. Opportunités | 21 |
| ● Participation effective des femmes et des jeunes dans la promotion de genre | 21 |
| ● Perception de la population sur les opportunités impliquant les femmes et les jeunes | 21 |
| 4.4. Stratégie genre | 22 |
| 5. Conclusions | 25 |
| ANNEXES | 26 |
| Législation en matière de genre | 26 |

| | |
|--|----|
| Les dimensions du SIGI 2018 (Social Institutions and Gender Index) | 30 |
| Répartition des PDI dans les régions du Centre Nord et du Sahel à la date du 30 avril 2022 | 31 |

1. Résumé exécutif

Search for Common Ground (Search) met en œuvre le projet « **Woumtaaba** » de 18 mois visant à **réduire la violence intercommunautaire et renforcer la cohésion sociale dans les régions affectées par les déplacements de population au Burkina Faso (Centre-Nord et Sahel)**, financé par le **programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP)** du gouvernement canadien.

Les régions du Sahel et du Centre-Nord du Burkina Faso font partie des zones profondément déstabilisées par la crise qui affecte le pays depuis 2016-2017. Face à l'activisme et l'enracinement des groupes extrémistes, l'État a progressivement perdu sa capacité à exercer ses fonctions régaliennes, avec pour conséquence une dégradation de la sécurité et des conditions socio-économiques, des déplacements massifs de population et la multiplication des conflits inter- et intracommunautaires.

Le contexte actuel présente ainsi le risque de renforcer les dilemmes sécuritaires auxquels font face les populations, à l'origine des spirales de violence intercommunautaires, au profit des groupes extrémistes violents qui s'appuient sur les griefs locaux pour rallier de nouveaux membres.

Les deux régions ciblées (Centre-Nord et Sahel) sont celles qui accueillent le plus de personnes déplacées internes (PDI)¹ et où le niveau de violence intercommunautaire est le plus important.

Ce projet vise à apporter des réponses immédiates pour la réduction de la violence communautaire et la protection des civils, tout en contribuant au renforcement de la cohésion verticale (État-population) et horizontale (intra-inter-communautaire), ainsi qu'à répondre aux causes profondes des conflits.

Search a conduit une analyse genre afin d'identifier les dynamiques de genre dans les zones où l'action sera mise en œuvre, afin d'éviter de renforcer des normes préjudiciables, en particulier lorsque ces normes ont été accentuées par les dynamiques de conflit actuelles et d'identifier les principaux leviers pour permettre une participation significative des femmes dans les processus de consolidation de la paix appuyés dans le cadre du projet.

Au total, **395 personnes ont participé à cette étude**, dont 331 membres de la communauté pour le sondage dans une démarche méthodologique mixte (qualitative et quantitative).

Politique et normes de genre

Le Burkina Faso a adopté des politiques, des conventions et des lois qui promeuvent l'égalité de genre mais leur mise en œuvre est inégale. **Les différentes conventions et lois signées par le pays tant au niveau international que national devraient garantir le plein exercice des droits humains des populations (femmes, jeunes, hommes et les personnes handicapées) sans aucune discrimination fondée sur le handicap).**

Cependant le constat établi révèle des insuffisances de la connaissance des différentes législations et leur appropriation par les populations concernées, et l'effectivité de leur application surtout en contexte de crise de protection consécutive à l'ampleur de l'insécurité généralisée que vit le pays.

Les relations entre les hommes et les femmes sont le plus souvent déterminées et fondées sur les normes et pratiques culturelles des communautés. Dans leur majorité, les traditions des communautés des régions du

¹ A la date du 30 avril 2022, le pays comptait 1 902 150 PDI. Dans les régions du Centre-Nord et du Sahel on recensait respectivement 657 041 PDI soit 35,4% et 574 096 PDI qui équivalaient à 30,7% de l'effectif total.

Centre Nord et Sahel soutiennent une forme d'organisation sociale patriarcale et gérontocratique. La primauté est au masculin et la préséance est au plus âgé.

Changement de normes induit par la crise

La crise sécuritaire a quelque peu modifié les comportements, attitudes et pratiques au sein des communautés des régions du Centre et du Sahel. Certaines tâches ordinairement attribuées aux femmes sont également entreprises par les hommes à des taux sensibles. Toutefois la complémentarité entre l'homme et la femme dans l'exécution des tâches connaît une progression. Ce qui pourrait signifier le renforcement d'une entraide, d'une solidarité familiale dans la gestion au sein des ménages.

La question du partage des tâches revêt des enjeux de responsabilités importantes qui sous-tendent la redistribution des rôles et des « richesses » au sein des familles. Les circonstances sécuritaires actuelles ont parfois modifié les structures de la famille et ont entraîné une transformation des rôles familiaux pour l'intérêt général et le bien commun. Les femmes sont davantage impliquées dans les activités de soutien à l'intérieur du réseau familial. Les répondants à l'enquête évoquent le manque d'emploi des jeunes (83.76%), la pauvreté des ménages (81%), la mauvaise communication entre les acteurs étatiques et la communauté (74%) et la violation des normes sociales (50%) comme facteurs de conflits dans leurs communautés.

Pouvoir d'agir individuel

La participation à la prise de décision est un indicateur important du statut de la femme dans le ménage, car la prise de décisions est associée à l'autorité et au pouvoir. La majorité des jeunes enquêtés (91,1%) disent intervenir dans la prévention et la lutte contre les violences communautaires dans la zone d'intervention du projet. Les jeunes hommes (66,1%) sont significativement plus impliqués dans les interventions que les jeunes femmes (25%). Les femmes sont faiblement représentées dans les différentes actions pour la promotion de la cohésion sociale, comme l'attestent 50,9% des répondants.

On note également une hégémonie flagrante des hommes à avoir accès aux structures institutionnelles comme la justice, la police/gendarmerie, groupe d'auto défense et chefs coutumiers. Cette tendance confirme les normes selon lesquelles les hommes sont ceux qui représentent les femmes dans les instances publiques (cf. section 1 : normes de genre). Les services de l'action sociale (structure de prise en charge) sont perçus comme étant accessibles pour les femmes, car 73% des répondants affirment que les femmes ont plus de chances d'accéder aux services proposés par ces structures.

Ces tendances illustrent les stéréotypes et les préjugés enracinés dans les comportements des femmes et des hommes. Les hommes étant considérés comme forts², porteurs de voix et décideurs, font recours aux groupes d'auto-défenses par exemple pour résoudre un problème. Par contre, les femmes qui sont considérées comme faibles, font recours à la famille, aux services d'action sociale qui sont vus comme des structures d'écoute et de protection de la femme.

Stratégie genre

Les stratégies pour l'inclusion et la participation active des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables aux solutions durables de sortie de crise et de promotion de la paix pourraient s'inspirer du cadre :

² Préjugé répandu dans la société burkinabè

atteindre, bénéficier et autonomiser. Ainsi pour pouvoir inclure les femmes les jeunes et les personnes vulnérables la stratégie serait de chercher à :

- Atteindre les femmes et les jeunes en s'appuyant sur des mesures de sensibilisation et de conscientisation de la population sur les effets néfastes de la négation des droits des femmes et des personnes vulnérables ;
- Faire bénéficier aux femmes, aux jeunes et les personnes vulnérables de mesures de protection contre les violences et en soutenant leur participation aux instances de prévention et de gestion des crises (Protéger et faire participer) ;
- Promouvoir leur autonomisation en renforçant leur capacité de résilience face aux conséquences de la crise sur leur condition de femmes de jeunes et de personnes vulnérables.

2. Contexte

Les régions du Sahel et du Centre-Nord font partie des régions les plus touchées par l'insécurité généralisée qui affecte le Burkina Faso. Conformément à sa stratégie d'intervention, Search for Common Ground (Search) met en œuvre un projet de 18 mois visant à **réduire la violence intercommunautaire et à renforcer la cohésion sociale dans les régions affectées par les déplacements des populations au Burkina Faso (Centre-Nord et Sahel)**, financé par le **programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP)** du gouvernement canadien. Cette initiative apportera des réponses immédiates pour la réduction de la violence communautaire et la protection des civils, tout en contribuant au renforcement de la cohésion sociale, ainsi qu'à répondre aux causes profondes des conflits auxquelles le Burkina Faso est confronté en raison de la rupture de l'état de droit, causée par l'extrémisme violent et les violations de droits de l'homme constatées. Les régions du Sahel et du Centre-Nord sont en proie à des conflits violents liés à la présence de groupes armés non-étatiques avec pour conséquence le déplacement massif de populations. En 2020, les groupes extrémistes violents affiliés à Jamaat Nusrat al-Islam wal Muslimeen (JNIM) et l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) auraient été responsables de la mort de 190 personnes dans la région du Sahel et 10 dans la région du Centre-Nord. L'insécurité structurelle, à laquelle fait face la population, a conduit à la résurgence de milices d'autodéfense à base communautaire appelées "Koglwéogo". Ces groupes se substituent à l'État pour assurer le maintien de l'ordre, et sont suspectés d'être impliqués dans des exécutions sommaires contre les populations civiles. Les violences intercommunautaires sont renforcées par la stigmatisation des membres de la communauté Peulh en particulier, accusée de soutenir les groupes extrémistes. Ces dynamiques n'épargnent pas non plus les femmes, qui représentent la majorité des personnes déplacées internes (PDI)³ et sont particulièrement exposées aux violences basées sur le genre, en particulier les violences sexuelles, tout en prenant part de façon indirecte aux conflits.

Dans sa stratégie, Search a conduit une analyse genre dans le but d'avoir une compréhension holistique de la situation liée au genre dans sa zone afin de déterminer une stratégie genre sensible au contexte.

³ Voir tableau en annexes 3

3. Méthodologie

Objectif de l'étude

Cette analyse permettra d'identifier précisément les dynamiques de genre dans les zones où le projet sera mise en œuvre, afin d'éviter de renforcer des normes préjudiciables, en particulier lorsque ces normes ont été accentuées par les dynamiques de conflit actuelles, de faire la promotion de l'égalité entre femmes et hommes d'une manière appropriée et sensible au contexte local, et d'identifier les principaux leviers pour permettre une participation significative des femmes dans les processus de consolidation de la paix appuyés dans le cadre du projet. Plus précisément, il s'agit de :

- Analyser la manière dont les normes de genre existantes ont une incidence sur la dynamique des conflits dans les zones de mise en œuvre du projet ;
- Analyser la manière dont les conflits contribuent à accentuer les normes de genre ;
- Faire une analyse de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes est sensible au contexte dans les zones du projet ;
- Analyser les opportunités existantes sur lesquelles bâtir les approches du projet pour assurer l'inclusion et la participation active des femmes et des personnes marginalisées aux processus de consolidation de la paix dans leurs localités ;
- Développer une stratégie d'engagement des femmes, des jeunes (hommes et femmes) et des groupes marginalisés dans les processus de consolidation de la paix (incluant les efforts de rapprochement intercommunautaire et de renforcement de la confiance entre les communautés et les forces de défense et de sécurité) qui soit sensible aux conflits et au genre, afin d'atténuer les barrières à l'inclusion et à l'égalité des genres.

Méthode et assurance qualité

Une méthodologie mixte a été utilisée en vue de collecter les données à travers des groupes de discussion, des entretiens individuels, un sondage, et une revue documentaire. La collecte des données s'est déroulée sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet ciblant différents membres de la communauté, des acteurs institutionnels et des acteurs de la société civile.

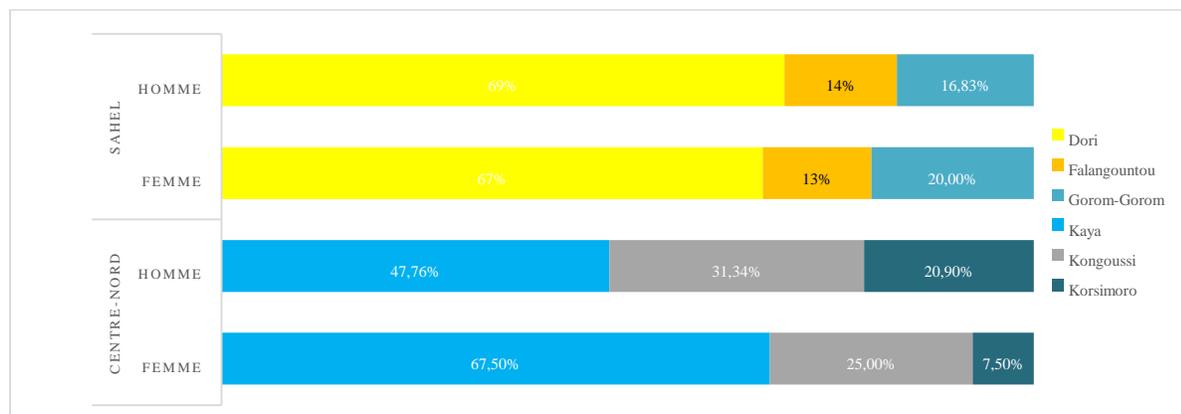
La collecte des données a été effectuée par une équipe de consultants dans les régions du Centre Nord et Sahel précisément dans les localités de Dori, de Falagountou, de Gorom Gorom, de Kongoussi, de Kaya et de Korsimoro.

Le processus de traitement des données et l'analyse préliminaires ont été faits par l'équipe de consultants dans un premier temps, ensuite le comité de suivi de Search a entrepris une démarche d'assurance qualité en opérant un processus de validation additionnel. Les données quantitatives ont été exportées par le comité de suivi vers un fichier Excel pour être compilées, nettoyées, validées et analysées. De même, les données qualitatives ont été analysées pour comprendre les similitudes et les différences afin de ressortir les tendances liées aux questions de recherche.

Caractéristiques de la population enquêtée

Au total, 395 personnes ont été atteintes pour participer à cette étude, dont 331 membres de la communauté pour le sondage.

Le graphique 1 nous montre la répartition des membres de la communauté enquêtée, désagrégée par Régions, Communes et sexe.



Graphique 1 : Répartition des enquêtés par région, commune et sexe

54% des cibles atteintes sont âgées de 35 à 65 ans, 35% sont entre 18-35 ans et 9% ont plus de 65 ans, parmi les cibles 71% sont des hommes et 29% sont des femmes.

Limites

La participation des femmes à la collecte représente un défi majeur durant la collecte des données, à cause des facteurs socioculturels et religieux. En se référant aux traditions des groupes ethniques majoritaires dans la zone et à leurs pratiques religieuses, nous pouvons comprendre que les femmes aient participé plus au focus group que les hommes. En effet, selon les normes sociales dans ces communautés, les hommes sont plus libres d'accueillir et de s'adresser individuellement à un étranger. Quant aux femmes, il est plus recommandé qu'elles soient en groupe de femmes ou accompagnées plutôt qu'individuellement.

L'équipe s'est heurtée à la réticence de certains groupes dans les différentes localités. Certains membres de la communauté ont réclamé de l'argent en contrepartie de leur participation à l'enquête. Pour ces derniers, plusieurs enquêteurs sont venus requérir leur concours pour avoir des informations sans jamais revenir mettre en place quelque chose à leur profit.

Autres difficultés, non moins significatives, étaient l'inaccessibilité des zones comme Falangountou et Gorom-Gorom du fait de la situation sécuritaire qui s'est dégradée. Afin de surmonter cet obstacle, les enquêteurs ont opté pour le choix des personnes de relais et procédé par des entretiens téléphoniques.

4. Résultats

4.1. Politique, normes de genre et dynamique de conflits

4.1.1. Politique et stratégie en matière de genre

Le gouvernement a élaboré une politique nationale du genre (PNG) en 2009, qui s'appuie sur sa constitution, le code de la famille du Burkina de 1989, et les lois internationales et régionales. Toutefois, la réalité sur le terrain ne reflète pas encore beaucoup de changements, en particulier parmi les populations vulnérables. Le Burkina Faso a adopté en 2021 son second **Plan national de développement économique et social (PNDES-II)** qui est le nouveau document de politique de développement pays pour la période 2021-2025. Parmi les six (6) principes directeurs, le principe 2 est « l'équité et la promotion du genre ». Ce principe est concrétisé à travers l'axe stratégique 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale » dont un des résultats attendus entrevoit que « les inégalités liées au sexe et au genre sont réduites à tous les niveaux ». Aussi, l'objectif spécifique 3.5 « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » vise à produire des effets tels que (1) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées et (2) les inégalités sociales et celles liées au genre sont réduites.

Au-delà de cette politique globale, le Burkina Faso dispose d'une stratégie nationale genre (SNG) 2020-2024 conformément aux engagements pris par les pays à la conférence de Beijing de 1995. La vision à travers cette stratégie est de « bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». L'objectif global de la stratégie nationale genre 2020-2024 est de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso.

- *Mise en application des politiques, textes et lois*

Les limites du cadre politique et stratégique pourraient se situer dans le faible niveau d'opérationnalisation de la vision stratégique en matière de genre dans les politiques sectorielles. Le genre reste peu pris en compte dans les processus de planification des politiques sectorielles et est encore perçu comme uniquement un domaine sectoriel de promotion des femmes par bon nombre d'acteurs des différents secteurs de développement. Des politiques existent, mais leur mise en œuvre est inégale selon certaines personnes interviewées.

Les différentes conventions et lois signées par le pays tant au niveau international que national devraient garantir le plein exercice des droits humains des populations (femmes, jeunes, hommes et les personnes handicapées sans aucune différenciation fondée sur le handicap). Cependant le constat fait relève des insuffisances de la connaissance des différentes législations et de leur appropriation par les populations concernées, et l'effectivité de leur application surtout en contexte de crise de protection consécutive à l'ampleur de l'insécurité généralisée que vit le pays. Populations désignées majoritairement à caractère rural, elles subissent le poids de l'analphabétisme qui entrave, en plus des barrières culturelles⁴, la connaissance des textes légiférant les « protections ». Ces maux conduisent à la non appropriation de ces lois.

⁴ Issue d'une société à prédominance « patriarcale », la société Burkinabé demeure confrontée à certaines représentations sociales qui limitent le plein épanouissement et la pleine participation au processus de développement malgré sa forte proportion au sein de la population générale

Aussi, peut-on dire que les lois souffrent de leur non application du fait de l'accessibilité aux juridictions (difficulté ou impossibilité pratique d'accéder à certaines informations) par les populations et des questions d'indépendance et d'impartialité de la justice constituent une grande difficulté pour les populations⁵.

- *Promotion de l'égalité de genre*

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales et régionales sur l'égalité des chances et la protection des droits des femmes. Au niveau national, la constitution burkinabé stipule, que « tous les citoyens naissent libres et égaux en droit ». [Vous trouverez en annexe 1, la liste des différentes conventions.](#)

Le Burkina Faso dispose d'un Ministère du genre et de la famille qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'égalité de genre⁶.

En plus des organes gouvernementaux, d'autres organisations et institutions telles que, les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations de la société civile (OSC) font la promotion des droits des femmes et l'égalité de genre dans le pays. Des organisations féminines existantes de la société civile burkinabé, on peut citer entre autres :

- La Coalition Burkinabé pour les Droits de la Femme (CBDF) qui est un réseau d'une quinzaine d'ONG et associations œuvrant pour le respect des droits des femmes au niveau national et régional ;
- L'Association D'appui et d'Eveil *Pugsada*⁷ (ADEP) qui œuvre pour la connaissance et le respect des droits de la jeune fille à travers des actions de lutte contre les inégalités de genre, les violences basées sur le genre, le renforcement des capacités des acteurs ;
- Le Cadre de Concertation des Organisations Société Civile Genre Femmes et Citoyenneté au Burkina Faso qui œuvre pour l'implication des femmes/filles à la sphère politique et décisionnelle du Burkina Faso ;
- L'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF) qui a pour mission la promotion, la protection et la défense des droits de la femme et de l'enfant à travers le plaidoyer, l'assistance directe et la vulgarisation de la loi.

4.1.2. Les normes de genre au niveau communautaire

Les relations entre les hommes et les femmes sont le plus souvent déterminées et fondées sur les normes et pratiques culturelles des communautés. Dans leur majorité, les traditions des communautés au Burkina Faso, et les religions soutiennent une forme d'organisation sociale patriarcale et gérontocratique. La primauté est au masculin et la préséance est au plus âgé.

- *Normes sur les rôles et responsabilités*

Dans la sphère privée, les femmes passent du statut de fille, à celui d'épouse et de mère, et sont cantonnées à un statut d'éternelles mineures selon les personnes interviewées. Dans l'ensemble, les deux catégories de hiérarchie que sont l'âge et le genre sont présentes et [le genre est plus important que l'âge](#). Ainsi, les hommes ont autorité sur les femmes, mêmes les plus âgées. La seule exception concerne la mère, qui a une

⁵ Conflict scan - Search Juin 2021 : [Est/Sahel/Centre Nord](#)

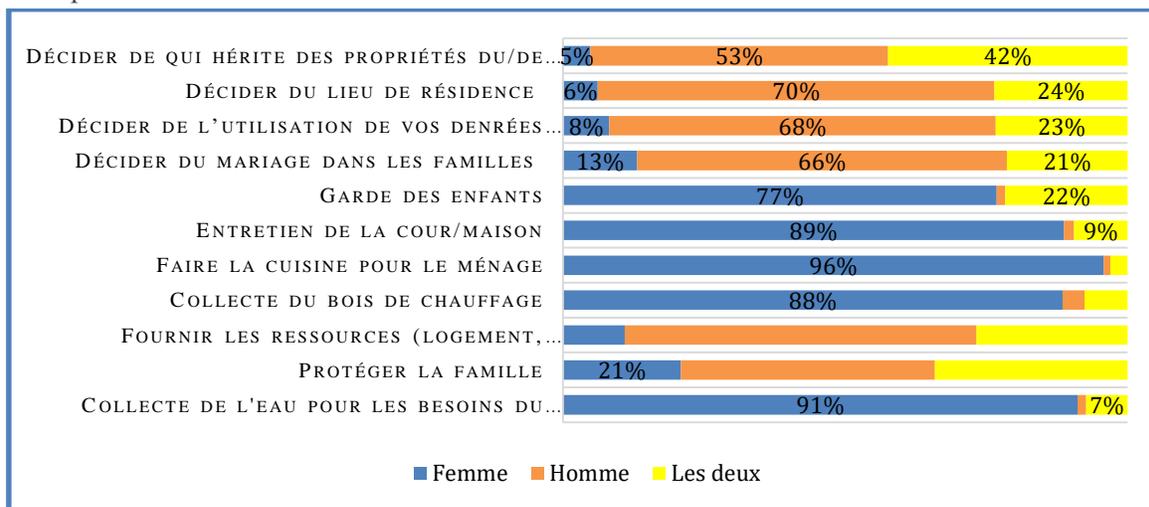
⁶ Pour le pilotage et la coordination des actions de mise en œuvre de la politique en matière de genre du pays, le Ministère s'est doté de plusieurs structures techniques notamment : un Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP Genre), une Direction générale de la femme et du genre (DGFG) ; un Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) ; un Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre la Pratique de l'Excision (SP/CNLPE).

⁷ En langue locale moré qui signifie jeune fille, demoiselle

position particulière. De ce fait, on peut considérer qu'une femme qui a un fils adulte peut influencer les décisions des hommes non seulement dans la maison mais aussi dans la société locale⁸.

D'ailleurs, les données collectées dans le cadre de cette étude, si on fait la désagrégation par commune, sexe et catégorie d'âge, s'alignent à cette norme. En effet, le graphique 2 nous montre que les personnes enquêtées, y compris les femmes, **reconnaissent les femmes dans les rôles reproductifs** (enfanter, s'occuper des enfants et du ménage, faire l'agriculture familiale etc.) et domestiques, alors que les **hommes dans les rôles de production** (prendre des décisions pour le ménage, exercer des activités rémunératrices, etc.).

La participation à la prise de décision est un indicateur important du statut de la femme dans le ménage, car la prise de décisions est associée à l'autorité et au pouvoir. Les relations entre conjoints sont d'importants révélateurs des rapports de genre dans la société. La capacité à prendre part aux décisions est un élément essentiel pour l'autonomisation des femmes.



Graphique 2 : Perception de la population enquêtée sur le partage des tâches entre homme et femme

De cette répartition des rôles dans la prise de décision, il en découle une hiérarchisation et des pratiques discriminatoires avec des résistances socioculturelles à l'égalité de genre. Celles-ci sont encore importantes, notamment sur les rôles « normalisés » des femmes, alors que la perception est partagée dans certaines décisions attribuées aux hommes, comme le montre le graphique 2.

La survenue de la crise sécuritaire a quelque peu modifié les comportements, attitudes et les pratiques au sein des communautés des régions du Centre et du Sahel. Certaines tâches ordinairement attribuées aux femmes sont également entreprises par les hommes à des taux sensibles. Toutefois la complémentarité entre l'homme et la femme dans l'exécution des tâches connaît une progression. Ce qui pourrait signifier le renforcement d'une entraide, d'une solidarité familiale dans la gestion au sein des ménages.

La question du partage des tâches revêt des enjeux de responsabilités importantes qui sous-tendent la redistribution des rôles et des « richesses » au sein des familles. Les circonstances sécuritaires actuelles ont parfois modifié les structures de la famille et ont entraîné une transformation des rôles familiaux pour l'intérêt général et le bien commun. Les femmes sont davantage impliquées dans les activités de soutien à l'intérieur du réseau familial.

⁸ Analyse genre, Médecin du monde, Juin 2020

L'accès et le contrôle des ressources reviennent prioritaire à l'homme et dans une certaine mesure à la femme âgée, même si l'on observe certains changements. Les femmes ont un accès limité aux ressources productives et aux opportunités économiques comparativement aux hommes.

En plus de cela, la détermination du pouvoir décisionnel n'est pas équitable car même si la décision se prend conjointement, la position des femmes dans le processus est relativement inférieure comparativement à celle de l'homme. Les construits sociaux déterminent les relations inégalitaires et les discriminations.

- *Changements de normes induits par la crise*

Le graphique 2 ci-dessus nous montre que chez les hommes, des changements de rôles sont également observés. Si de manière générale, les hommes et les femmes sont restés chacun dans son rôle traditionnel de genre, nous observons avec la crise que les hommes exercent plus des rôles dévolus aux femmes normalement dans la société burkinabè.

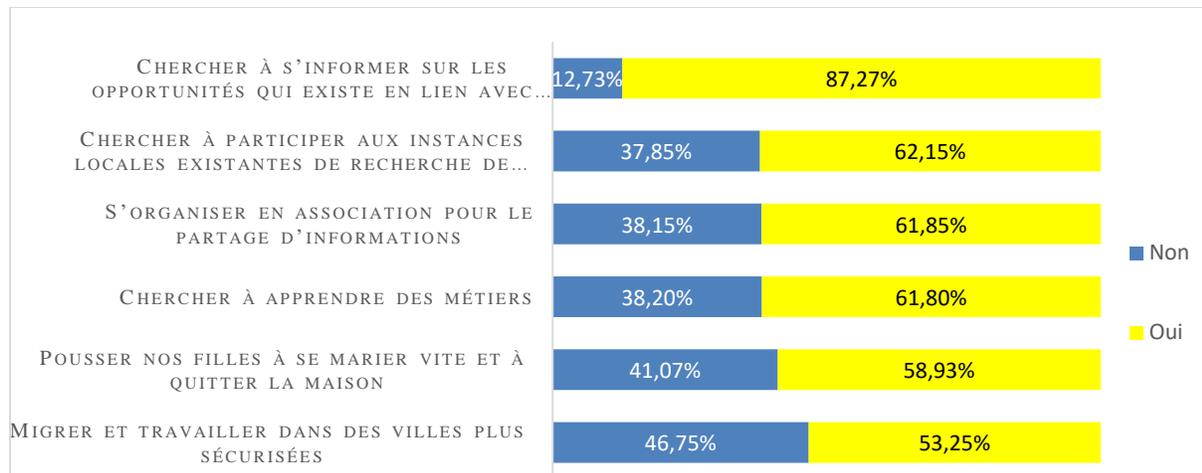
Les femmes et les filles, dans cette situation d'insécurité généralisée caractérisée par de nombreux déplacements contraints, sont exposées à diverses formes de violences basées sur le genre notamment les viols et les agressions sexuelles. Pendant que, les hommes, plus exposés aux assassinats et aux enlèvements, s'enfuient de leurs villages pour trouver refuge dans des zones plus sécurisées abandonnant les femmes et les enfants ainsi que les personnes âgées à leur propre sort.

Par ailleurs, la déscolarisation des filles en raison de l'insuffisance voire le manque d'infrastructures scolaires, de la difficulté des parents à assurer les frais de scolarité de leurs enfants, les exposent aux pires formes de travail (travail des enfants), au phénomène de mariage forcé et précoce, dont les conséquences sont alarmantes (Graphique 3). De plus, avec l'insuffisance et l'absence de mécanismes de protection communautaires et étatiques dans ce contexte de crise, les femmes et les jeunes se retrouvent dans les zones d'accueil dans des conditions d'extrême vulnérabilité, où elles sont contraintes d'assumer en plus de leurs rôles d'autres prérogatives. Ainsi, les femmes et les jeunes, dans ces conditions, sont livrés à eux-mêmes (perte de la dignité, chômage, délinquance, famine...).

Des femmes sont devenues des décideuses et des hommes se sont vus faire le ménage selon les participants aux groupes de discussion. On peut dire que la crise a occasionné une certaine désorganisation sociale de certaines normes de genre traditionnelle, notamment la répartition sociale du travail entre homme et femme. Pour survivre, hommes et femmes se mettent à exercer des activités, à occuper des rôles qui, traditionnellement n'étaient pas les leurs. Si ce constat n'est pas très significatif d'un changement véritable des relations de genre à l'égard du contexte avec ses contraintes, il pourrait servir de base pour un argumentaire permettant de déconstruire les considérations culturelles et religieuses qui sous-tendent le plus souvent cette répartition des rôles selon le sexe.

Dans les zones affectées par les mouvements de population, dans les camps de déplacés comme dans les familles d'accueil, la prise de décision reste très masculine. Cependant, les femmes ont plus accès aux espaces publics que par le passé. Cela offre de nouvelles opportunités en termes d'accès à l'information et de participation des femmes et des filles à l'animation sociale des communautés. En revanche, leur charge de travail domestique reste la même, ou parfois connaît une augmentation. *En plus de leur rôle, elles occupent aussi certains rôles des hommes. 96% des personnes interrogées affirment que la crise a changé les normes et a augmenté les charges de travail des femmes.*

La population enquêtée a dû s'adapter face à la crise actuelle, comme le démontre le graphique 3.



Graphique 3 : Adaptation à la crise

La sensibilité à la culture (étant en face de société à organisation patriarcale et gérontocratique, les femmes et jeunes ne disposent pas de droits et sont exclues des sphères de décision) et au contexte local (le contexte local est décrit par une situation de crise que connaissent ces 2 régions à haut défi sécuritaire) sont cruciaux pour comprendre les effets des conflits et de la crise actuelles sur les normes de genre et y répondre.

Les conflits existants ont généré davantage d'exclusion, de violation et de violence. Du fait des difficultés d'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi, de la « non-participation stratégique et politique » au sein des collectivités, de la mobilité forcée, les femmes demeurent discriminées. Pour la plupart analphabètes, elles ne peuvent pas être propriétaires terriens agricoles et elles n'ont pas les mêmes accès aux ressources (intrants, etc.). En l'absence des hommes (disparus, décédés), les femmes sont témoins et souvent visées par les attaques des groupes armés non identifiés ; surtout lorsqu'elles subissent les inconvénients des enlèvements, et des enrôlements de leur progéniture. Elles se retrouvent dans des conditions extrêmement précaires à lutter pour leur survie et celle de leur entourage. Certaines formes de violence (les mariages précoces et forcés notamment) y seraient en hausse avec, pour corollaire, une possible aggravation des violences conjugales parallèlement à la résurgence de pratiques préjudiciables.

Lors de la pandémie du Covid 19, les mesures barrières (distanciation sociale et confinement) prises par l'Etat ont accentué les tensions au sein du foyer, induisant une hausse des violences contre les femmes. Les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, les préjugés sexistes et les stéréotypes se traduisent également par des inégalités dans l'accès à la justice⁹.

4.1.2. Dynamique de conflit et genre

L'expérience des conflits au Burkina Faso est existentielle et demeure une réalité au sein des populations. **80,6% des répondants attestent de leur existence dans la zone d'intervention du projet, montrant l'instabilité de la situation sécuritaire au Burkina¹⁰.**

La région du Sahel est la zone où les conflits sont les plus manifestes puisque les répondants confirment à 100% l'existence des conflits dans leurs localités respectives ; à Dori, 9 personnes sur 10 l'attestent. Cette

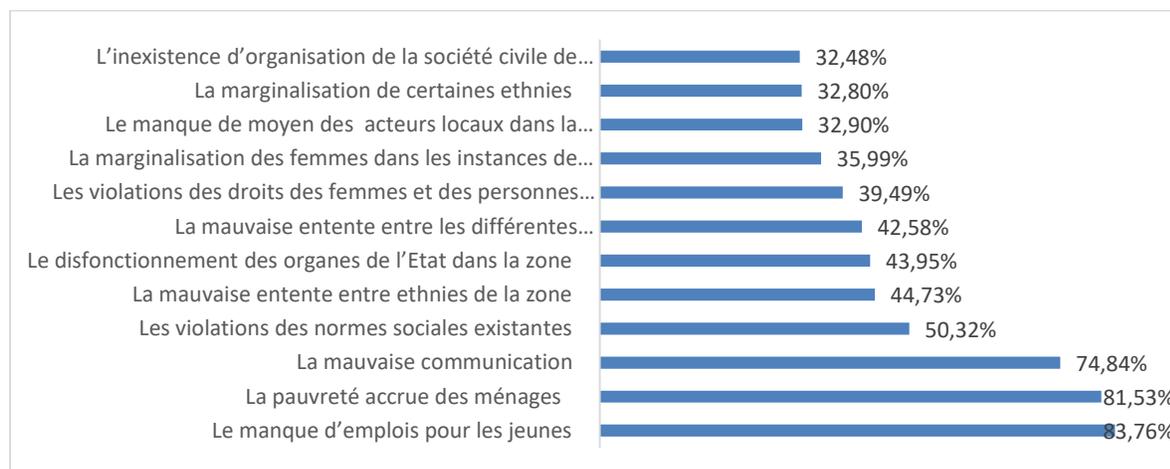
⁹ Conflict scan - Search Juin 2021 : [Est/Sahel/Centre Nord](#)

¹⁰ Source : étude de base projet Woumtaaba, Search – Mai 2022

situation est liée surtout aux attaques et menaces des GANI qui sont récurrentes dans cette partie septentrionale du pays¹¹.

- *Facteurs de conflits*

Les répondants à l'enquête évoquent le manque d'emploi des jeunes (83.76%), la pauvreté des ménages (81%), la mauvaise communication entre les acteurs étatiques et la communauté (74%) et la violation des normes sociales (50%) comme facteurs de conflits dans leurs communautés. La désagrégation par sexe affirme les mêmes tendances.



Graphique 4 : Causes des conflits

L'exacerbation de ces conflits liés à la dégradation rapide de l'insécurité constitue une source de préoccupation majeure, à la fois pour les pouvoirs publics et pour les populations. Ces phénomènes se répercutent négativement sur la sécurité et les conditions d'existence des populations car ils opposent l'ensemble des catégories sociales selon les professions et les statuts : les éleveurs, les agriculteurs, les exploitants et propriétaires de terres, les FDS, les VDP, les koglwéogos ; sans oublier les conflits au sein des membres d'une même famille. Ces conflits ont entraîné des déplacements massifs des populations notamment les femmes et les filles ; la stigmatisation de certaines communautés ; la destruction des biens ; la famine et la pauvreté ; la détérioration de la coexistence et enfin des disparitions d'hommes, des blessés et de nombreuses pertes en vies humaines. Les communes les plus affectées sont Kongoussi, Kaya, Dori et Gorom-Gorom. Les personnes les plus affectées sont les femmes et les enfants.

- *Les femmes et les jeunes filles sont victimes de la société patriarcale et des coutumes qui sévissent*

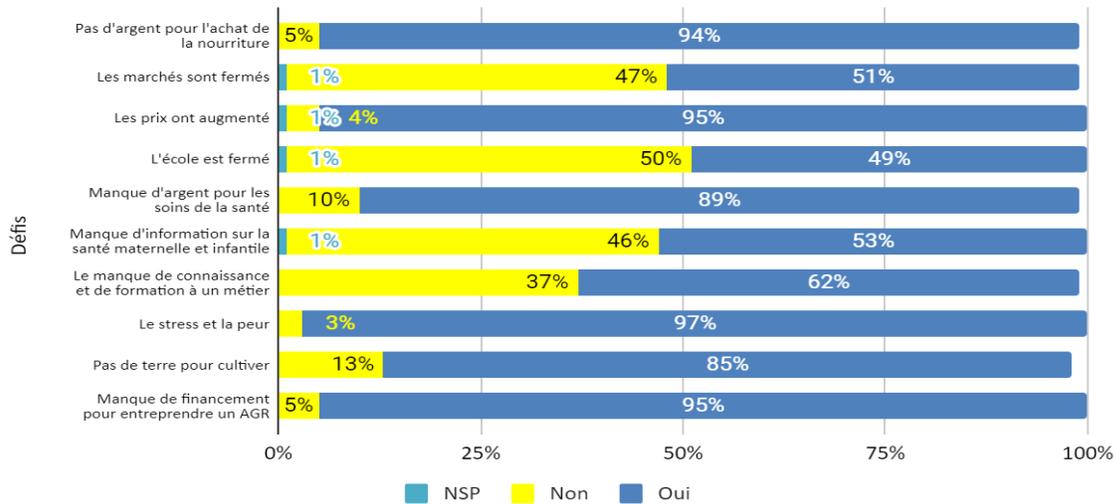
Les femmes (adultes et jeunes) sont considérées comme les premières cibles affectées par les conflits, quelle que soit leur nature. Les inégalités sociales persistantes corroborent le déni de leurs droits ; Et la violence dont elles sont victimes ne fait que les exposer à une spirale de compromission. En effet, les causes de la vulnérabilité des femmes proviennent des relations inégales de pouvoir au sein des sociétés qui régissent la vie sociale et les privent de leurs droits fondamentaux : l'accès à la santé, à l'éducation, à la participation à la gouvernance communautaire, etc. Leur vulnérabilité peut être également conditionnée par des rôles et

¹¹ Source : étude de base projet Woumtaaba, Search – Mai 2022

des statuts culturels leur interdisant de développer des connaissances et des compétences qui leur permettraient de s’émanciper et s’épanouir.

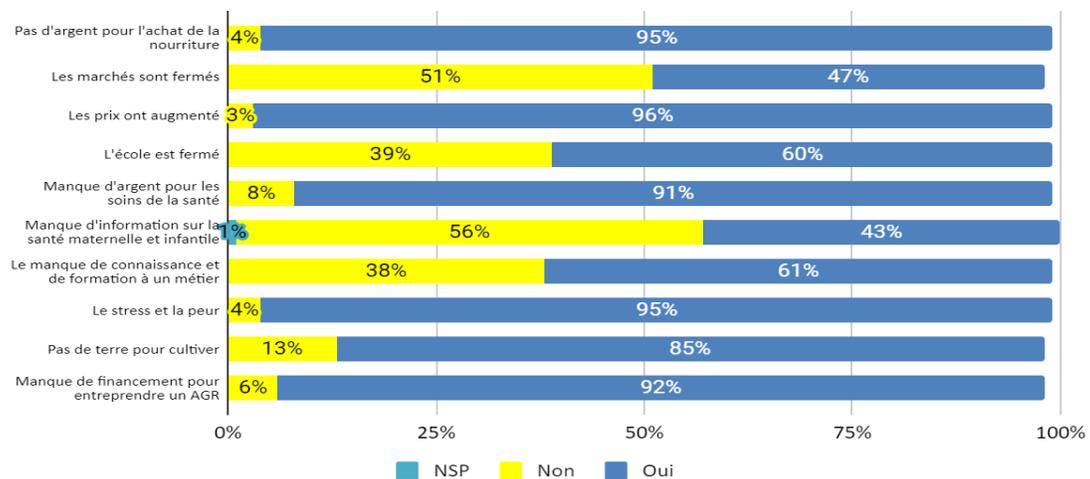
Les femmes et les filles des zones d’intervention du projet “Woumtaaba¹²” vivent dans des conditions de vie difficile. Cette situation serait attribuable à l’organisation sociale desdites communautés et surtout celles du milieu rural. Les données de l’enquête quantitative illustrent le niveau de vulnérabilité des femmes et des hommes selon des variables relatives à l’amélioration des conditions de vie.

Les défis auxquels sont confrontées les femmes



Graphique 5 : les défis auxquels sont confrontées les femmes

Les défis auxquels sont confrontés les hommes



Graphique 6 : Les défis auxquels sont confrontés les hommes

¹² En langue locale mooré signifie l’entente, entendons-nous

Le manque de ressources pour l'achat de nourriture (94,5%), le manque de financement (93,5%) et la perception de manque de terre arable (85%) représentent les principaux défis auxquels sont confrontés le plus les hommes et les femmes. D'ailleurs, dans le contexte des populations burkinabè, la terre est la première ressource économique. La non disponibilité de ces éléments cités révèle une incapacité économique et financière de ces populations pour leur propre prise en charge.

- *Conséquences*

Les deux (2) régions de mise en œuvre du projet connaissent plusieurs types de conflits que sont les conflits liés aux ressources naturelles, les conflits liés à la gestion de l'eau (la rareté de la ressources eau est à la base de plusieurs conflits intercommunautaires), les conflits éleveurs-agriculteurs (la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs sur les mêmes espaces dans plusieurs localités du Sahel et du Centre-Nord a entraîné et continue d'entraîner des conflits quasi permanents entre ces acteurs pour le contrôle du foncier), les conflits fonciers (la forte croissance démographique crée une pression sur la terre disponible), les conflits liés à l'orpaillage (l'essor de l'exploitation artisanale de l'or ces dernières apparaît comme une source de conflits), les conflits pour l'accès au pouvoir traditionnel (la succession au trône devient une sorte de compétition politique et managériale qui engendre des querelles au sein des familles) et les conflits liés aux groupes armés non-identifiés (l'extrémisme violent est devenu une préoccupation majeure caractérisée par la recrudescence des exactions perpétrées par les groupes armés non-identifiés).

Les différents facteurs suscités induisent à divers conflits communautaires¹³, lesquels occupent une place très importante dans la vie des populations dans les deux régions couvertes par le projet. Les personnes qui sont le plus en conflits dans la zone du projet sont les exploitants-propriétaires (32,8%), les membres d'une même famille (25%), les VDP-HANI (18,8%) et les éleveurs-autochtones (14,1%). En ce qui concerne la cohabitation entre groupes, seulement 7,8% et 1,6% des conflits proviennent respectivement des éleveurs-éleveurs et autochtones-PDI¹⁴.

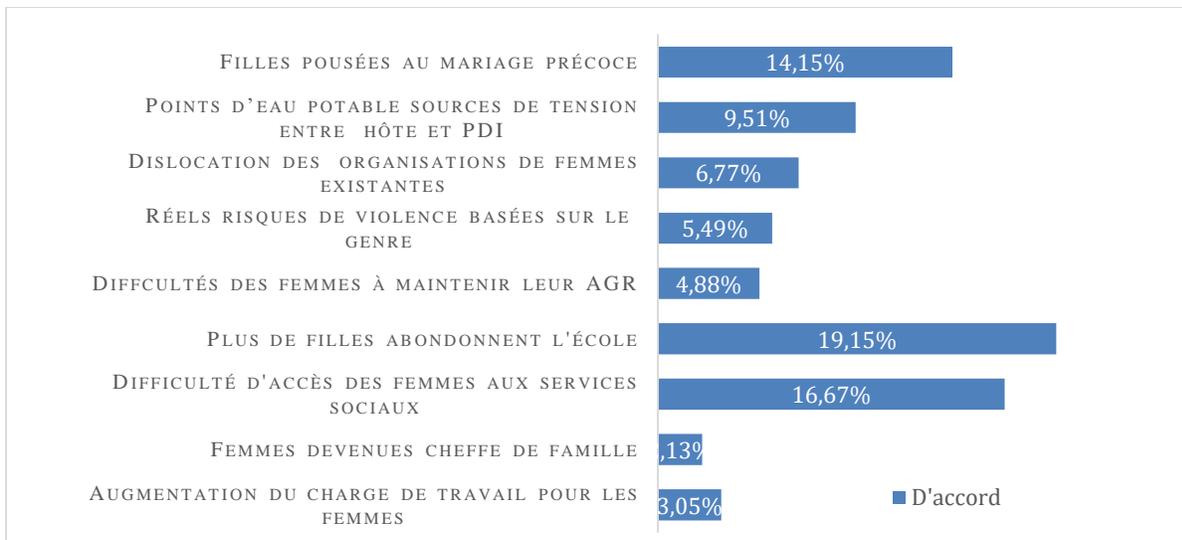
Outre les conflits communautaires, les attaques des groupes armés non identifiés (GANI) ont provoqué de grands déplacements de population et ces deux (2) régions enregistrent le plus grand nombre de déplacés¹⁵ internes avec comme conséquence des situations humanitaires difficiles. Ces déplacements internes affectent plus les femmes et les enfants déjà victimes de nombreuses violences dont la plupart trouvent leur source dans la construction socio-culturelle qui définit le statut et les rôles liés au genre.

Le graphique 7 présente les différentes conséquences des conflits qu'endurent les femmes et les jeunes filles.

¹³ Source : étude de base projet Woumtaba, Search – Mai 2022

¹⁴ Source : étude de base projet Woumtaba, Search – Mai 2022

¹⁵ Se référer à l'annexe 3



Graphique 7 : Perception sur les effets des conflits

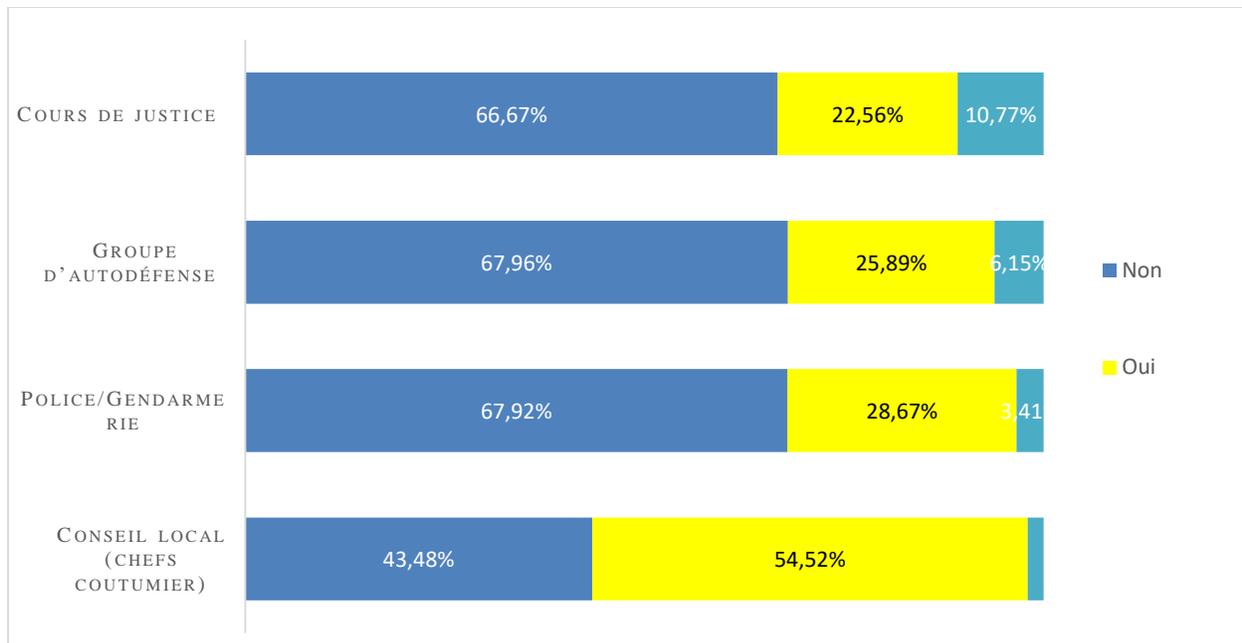
Les résultats des focus group de discussion avec des PDI¹⁶ corroborent les réalités en termes de conséquences spécifiques sur les femmes et les filles. Les déplacements de populations ayant entraîné une pression croissante sur l'offre de services sociaux de base (eau, santé, école etc.) dans les zones d'accueil, les femmes connaissent des difficultés accentuées dans leur rôle traditionnel pour la famille, et de soins aux enfants et à d'autres membres de la famille comme les personnes âgées, les personnes handicapées. En sus, la fermeture des écoles et l'insuffisance de services de santé ou la fermeture des écoles ont augmenté la charge de travail des femmes qui se retrouvent avec leurs enfants à la maison. Devenues des fois cheffes de ménage du fait de la crise, le manque de savoir-faire et le manque de sources de financement de leurs activités exposent les femmes à des vices telle que la prostitution en vue de subvenir aux besoins de leur famille selon certains répondants.

D'autres critères comme le handicap, l'âge qui sont des critères traditionnels de discrimination sont également aggravés avec la crise. Les personnes âgées (PA), les jeunes, les personnes handicapées (PH) connaissent davantage de difficultés d'intégration et de prise en charge. Si les jeunes garçons courent le risque d'être enrôlés dans les groupes armés du fait de la pauvreté et du manque de perspectives, les jeunes filles sont de plus en plus victimes de mariages précoces et forcés, d'abus sexuel et de prostitution.

- *Accès aux mécanismes de gestion et transformations de conflits*

Face à ces conflits, on a voulu savoir : « dans une situation conflictuelle, vers quelle entité tourneriez-vous pour régler cette situation ». 54% parmi les répondants affirment s'orienter vers les chefs coutumiers en cas de conflits, alors que les institutions comme la police et les cours de justice ne dépassent pas les 29 (graphique 8)

¹⁶ Personne déplacée interne

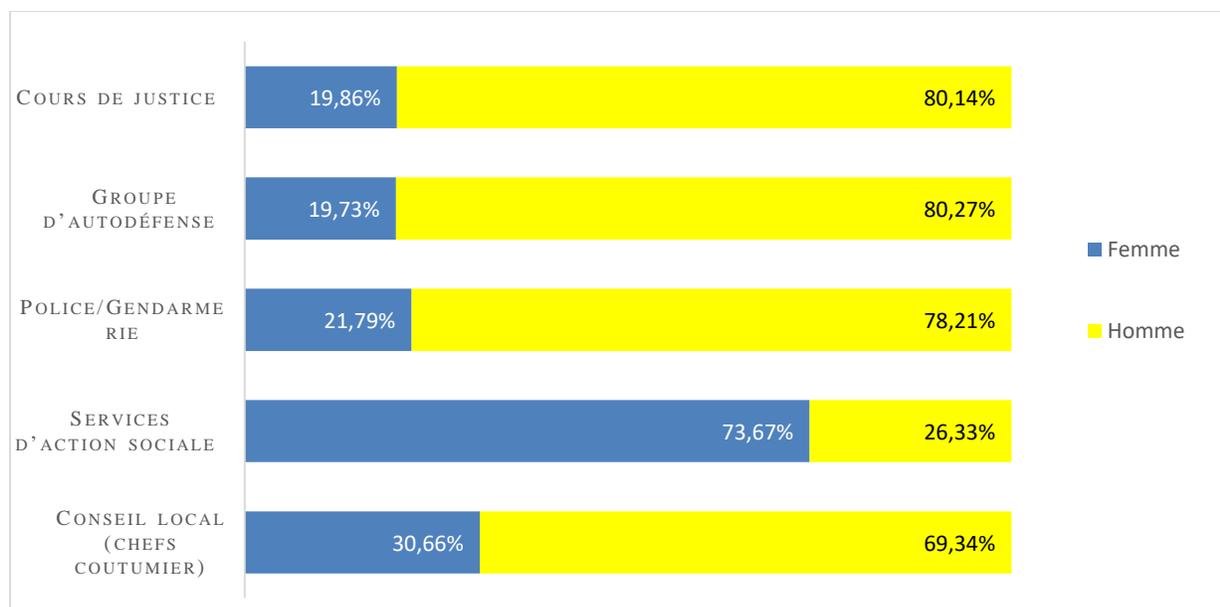


Graphique 8 : Acteurs vers qui la communauté se tourne en cas de conflits

Le graphique 9 nous désigne qui parmi les hommes et les femmes ont plus accès au sein de ces structures/acteurs. On note une hégémonie flagrante que les hommes ont accès aux structures institutionnelles comme la justice, la police/gendarmerie, groupe d'auto défense et chefs coutumiers. Cette tendance confirme vraiment les normes selon lesquelles les hommes sont ceux qui représentent les femmes dans les instances publiques (cf. section 1 : normes de genre). Les services de l'action sociale sont perçus comme étant accessibles par les femmes, car 73% des répondants affirment que les femmes ont les mêmes chances d'accéder aux services proposés par ces structures.

Ces tendances illustrent les stéréotypes et préjugés enracinés dans les comportements des femmes et des hommes. Les hommes étant considérés comme forts¹⁷, porteurs de voix et décideurs, font recours aux groupes d'auto-défense, par exemple, pour résoudre un problème. Par contre, les femmes qui sont considérées comme faibles, font recours à la famille, aux services d'action sociale qui sont vus comme des structures d'écoute et de protection de la femme.

¹⁷ Préjugé répandu dans la société burkinabè



Graphique 9 : Perception si les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'accéder aux services proposés par les structures

L'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) a été évoqué par les participants aux entretiens individuels. Toutefois, l'Observatoire reste une institution inconnue dans plusieurs communes de la zone d'intervention du projet. **Seulement 34,4% des répondants affirment avoir connaissance de l'ONAPREGECC. La répartition par région est respectivement de 20,3% et 14,1% dans le Nord et le Sahel¹⁸.** Cependant, ils indexent des difficultés opératoires de la structure qui réduisent son efficacité : ce sont le manque de moyens, l'absence d'un dispositif cohérent de fonctionnement et le manque de compétence des membres de la dite organisation en matière de mise en place des stratégies dans ce contexte de crise.

- *Implication des jeunes et des femmes dans les transformations de conflits¹⁹*

La majorité des jeunes (91,1%) interviennent dans la prévention et la lutte contre les violences communautaires dans la zone d'intervention du projet. Les jeunes hommes (66,1%) sont significativement plus impliqués dans les interventions que les jeunes femmes (25%). Les femmes sont faiblement représentées dans les différentes actions pour la promotion de la cohésion sociale, comme l'attestent 50,9% des répondants. Cela pourrait s'expliquer par l'existence de certains obstacles notamment les pesanteurs socioculturelles, les préoccupations quotidiennes pour satisfaire les besoins vitaux de la famille, la faible participation ou la non-participation des jeunes femmes dans les instances de décision et de concertation, d'où la nécessité d'œuvrer pour remédier à cette insuffisance.

« Nous les femmes ne peuvent pas intervenir lors des conflits parce que les belligérants ne considèrent pas la femme comme une personne égale à l'homme surtout en public, mais c'est auprès de nous que nos maris prennent conseils la nuit et les mettent en pratique. Ils sont considérés comme sages ; Comment pouvez-vous comprendre cela ? ». Jeune femme - FGD à Kaya – Etude de base - Search – Mai 2022

Les femmes sont faiblement représentées dans les différentes actions pour la promotion de la cohésion sociale, selon les répondants à cause des normes

¹⁸ Source : étude de base du projet Woumtaaba, Search – Mai 2022

¹⁹ Source : étude de base du projet Woumtaaba, Search – Mai 2022

socioculturelles, et leur participation se limite souvent à conseiller leurs maris dans la sphère privée (au sein du ménage).

4.3. Opportunités

- *Participation effective des femmes et des jeunes dans la promotion de genre*

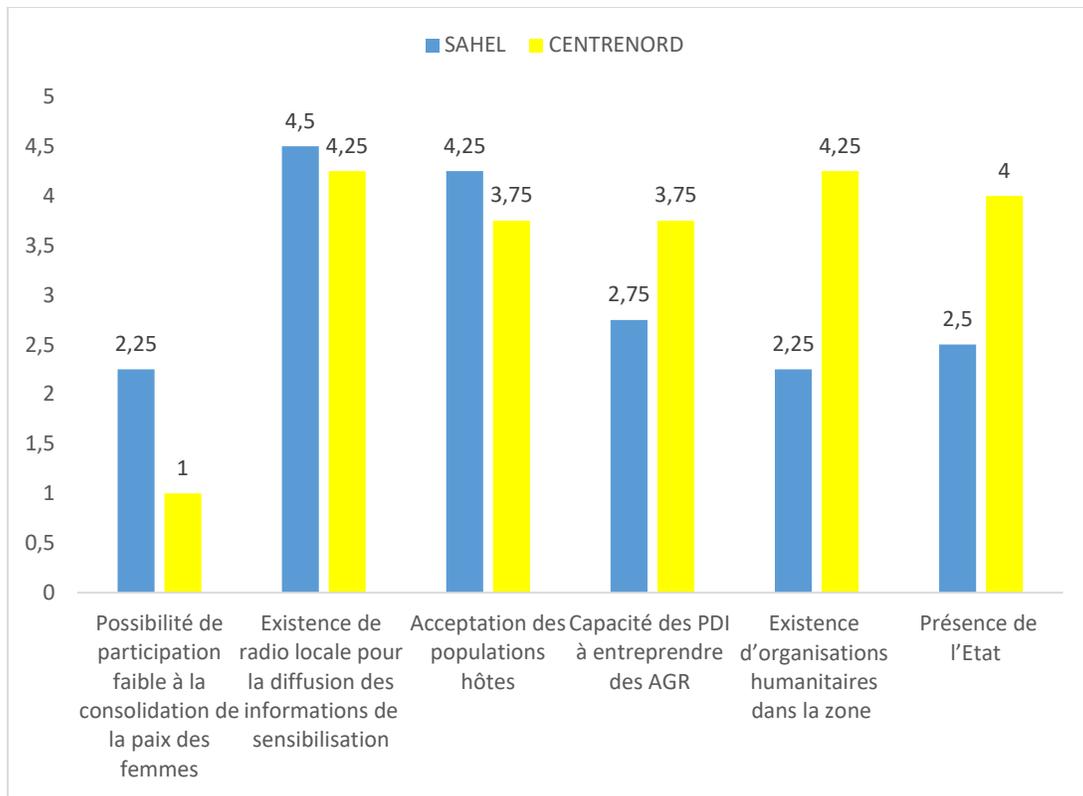
Des associations de femmes et de jeunes participent au processus de paix, à travers les sensibilisations. Ces associations restent solidaires bien qu'elles puissent être concurrentes lors de la recherche de financement. Les régions regorgent non seulement des organisations de la société civile ou étatiques œuvrant dans la prévention et la gestion des conflits, mais aussi des regroupements de femmes et de jeunes qui tentent de défendre des causes liées à leur conviction. Le retour à la paix et la cohésion sociale est le sentiment partagé par les populations des régions du Centre Nord et du Sahel.

Les femmes et les jeunes sont actifs de par leur participation et très souvent ils occupent des postes de coordination de ces structures associatives. Ces structures arrivent tant bien que mal à mener des activités, malgré le manque de moyens et des problèmes de gouvernance interne.

Les préoccupations des femmes PDI, malgré les aides diverses, restent encore insatisfaites, c'est pourquoi elles suggèrent une synergie d'action des associations féminines appuyée par les leaders religieux et coutumiers pour une meilleure promotion de l'inclusion des femmes et des couches vulnérables à la recherche des solutions de cohésion sociale.

- *Perception de la population sur les opportunités impliquant les femmes et les jeunes*

L'enquête quantitative montre que l'existence de radio locale pour la diffusion des informations de sensibilisation, l'hospitalité des populations hôtes, la propension des PDI à entreprendre des AGR, l'existence d'organisations humanitaires dans la zone et la présence de l'Etat dans les régions de concernées par l'étude sont opportunités capables d'assurer l'inclusion et la participation active des femmes et des personnes marginalisées aux processus de consolidation de la paix.



Graphique 10 : Opportunités existantes (Résultat obtenu à partir de la moyenne faite des scores sur une échelle de 0 à 5 ; et 0 étant l'absence d'opportunités et 5 étant le maximum)

4.4. Stratégie genre

Les stratégies pour l'inclusion et la participation active des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables aux solutions durables de sortie de crise et de promotion de la paix pourraient s'inspirer du cadre : **atteindre, bénéficier et autonomiser**. Ainsi pour pouvoir inclure les femmes les jeunes et les personnes vulnérables, la stratégie serait de chercher à :

- Les atteindre en s'appuyant sur des mesures de sensibilisation et de conscientisation de la population sur les effets néfastes de la négation des droits des femmes et des personnes vulnérables, (atteindre les femmes) ;
- Faire bénéficier aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables des mesures de protection contre les violences et en soutenant leur participation aux instances de prévention et de gestion des crises (Protéger et faire participer) ;
- Promouvoir leur autonomisation en renforçant leur capacité de résilience face aux conséquences de la crise sur leur condition de femmes de jeunes et de personnes vulnérables.



Graphique 11 : Schéma de la stratégie pour l'inclusion et la participation active des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables

La mise en œuvre de ces stratégies pourrait rencontrer plus de succès en prenant en considération les opportunités qui existent, notamment les expériences d'activités de résilience des femmes et des jeunes PDI ou populations d'accueil, l'existence de cadres d'information et de sensibilisation, et des instances de promotion de la paix au niveau local.

Les rôles, les normes, les inégalités liées au genre, et d'autres critères biologiques et/ou statutaires tels que l'âge, la race, la classe socio-économique, le handicap sont des leviers essentiels sur lesquels les actions doivent être entreprises pour atteindre les objectifs de l'égalité femmes hommes (EFH). Les normes sexospécifiques dictent le rôle des femmes et des hommes et leurs opportunités relatives à la nature du travail, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces normes restreignent la mobilité et l'engagement des femmes dans le travail productif en dehors du foyer

L'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables (vivant avec un handicap) constitue souvent un élément important de l'intégration du genre, étant donné que, dans la plupart des situations normales ou fragilisées, les catégories citées sont défavorisées par rapport aux hommes.

La formation professionnelle et la création des AGR est considérée à 52% comme la première stratégie en mesure de travailler à réduire les inégalités du genre, suivie des campagnes de sensibilisation sur le vivre ensemble.

| |
|---|
| <p>Résultat 1 : Renforcer la protection des populations et réduire les risques de violences communautaires immédiates à travers des initiatives portées par des jeunes hommes et femmes leaders en collaboration avec les autorités et les médias</p> |
| <p>Recommandation</p> <ul style="list-style-type: none"> Le renforcement de la communication sur la prévention des conflits et de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et autres personnes vulnérables |
| <p>1.1. Renforcer les cadres associatifs des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables en techniques organisation structurelle et en réseautage</p> |
| <p>1.2. Accompagner les organisations de jeunes et de femmes à promouvoir la sensibilisation contre la discrimination, l'isolement, la stigmatisation des femmes PDI, des jeunes et autres personnes marginalisées en leur dotant de capacités humaines et financières</p> |
| <p>1.3. Renforcer les compétences des professionnels des médias locaux sur le contenu de la loi 15 portant VBG et le contenu de la résolution 1325 des Nation Unis</p> |
| <p>1.4. Accompagner les médias locaux à intégrer dans leur plan de communication sur la cohésion sociale les défis spécifiques des femmes et de filles, des jeunes et des personnes handicapées (lutte contre les mariages précoces et forcés, l'isolement, la discrimination, le VBG etc.)</p> |
| <p>Résultat 2 : Répondre aux causes structurelles et récurrentes des conflits à travers le renforcement des mécanismes de gestion de conflit et la mise en œuvre de projets de stabilisation.</p> |
| <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> La promotion de la participation des femmes à l'ONAPREGECC au niveau local ; La mise en place d'initiatives de relèvement pour soutenir la résilience des femmes, des jeunes et des populations vulnérables. |
| <p>2.1. Promouvoir la contribution des femmes et des jeunes aux actions de l'ONAPREGECC</p> |
| <p>2.2. Renforcer les compétences des membres de l'ONAPREGECC sur l'influence des normes de genre sur le conflit</p> |
| <p>2.3. Mettre en place un mécanisme de formation et d'apprentissage de métiers pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables</p> |
| <p>2.4. Favoriser l'accès au financement de micro-projets des femmes, des jeunes et de personnes vulnérables ;</p> |
| <p>2.5. Mettre en place une initiative de femmes modèle dans le domaine de la promotion de la paix et de la cohésion sociale au niveau local.</p> |

5. Conclusions

Les femmes (adultes et jeunes) sont considérées comme les premières cibles affectées par les conflits, quelle que soit leur nature. Les inégalités sociales persistantes corroborent le déni de leurs droits et la violence dont elles sont victimes ne fait que les exposer à une spirale de compromission. En effet, les causes de la vulnérabilité des femmes proviennent des relations de pouvoir inégales au sein des sociétés qui régissent la vie sociétale et les privent de leurs droits fondamentaux : l'accès à la santé, à l'éducation, à la participation à la gouvernance communautaire, etc. Leur vulnérabilité peut être également conditionnée par des rôles et des statuts culturels leur interdisant de développer des connaissances et des compétences qui leur permettraient de s'émanciper et s'épanouir.

L'accès et le contrôle des ressources reviennent prioritaire à l'homme et dans une certaine mesure à la femme âgée, même si l'on observe certains changements. La femme a un accès plus réduit aux ressources productives et aux opportunités économiques comparativement à l'homme.

La détermination du pouvoir décisionnel n'est pas équitable car quand bien que la décision se prend conjointement, la position des femmes dans le processus est relativement inférieure comparativement à celle de l'homme. Les construits sociaux déterminent les relations inégalitaires et les discriminations.

Les femmes sont particulièrement sensibles à la marginalisation, à la pauvreté et aux souffrances engendrées par les conflits armés, surtout, lorsqu'elles sont déjà victimes de discrimination en période de paix. Les nombreuses formes de violences pratiquées lors des conflits et les conséquences qui en découlent touchent davantage la femme.

Les rapports de domination et d'inégalité sexistes sont à l'origine d'autres contraintes telles que les insuffisances en matière de formation et d'éducation ; de difficultés d'accès aux ressources matérielles, qui les éloignent des sphères de décision. Les rôles, les normes, les inégalités liées au genre et bien d'autres facteurs biologiques ou statutaires sont des leviers essentiels sur lesquels les actions doivent être entreprises pour atteindre les objectifs de l'égalité femmes hommes.

La formation professionnelle et la création des AGR, la multiplication des campagnes de sensibilisation sur le vivre ensemble sont considérées comme des stratégies ayant capacité à réduire les inégalités du genre.

ANNEXES

Législation en matière de genre

| Conventions Internationales | Droits Fondamentaux Reconnus |
|--|--|
| La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît à l'homme et à la femme les mêmes droits et devoirs. |
| Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 décembre 1966, ratifié par le Burkina Faso le 04/01/1999 | <ul style="list-style-type: none"> • Le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à une égale protection de la loi, le droit de ne subir de discrimination sous aucune forme, l'égalité de droits et des responsabilités des époux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. |
| Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, ratifié par le Burkina Faso le 04/01/1999 | <ul style="list-style-type: none"> • Le droit de ne subir de discrimination sous aucune forme, • Le droit au travail et le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail juste et favorable, • Le droit à un salaire équitable et à une rémunération égale sans distinction aucune, • Le droit qu'à toute personne de jouir d'un meilleur état de santé physique et mentale qu'elle ne soit capable d'atteindre, le droit de toute personne à l'éducation. |

| | |
|---|--|
| <p>Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), adoptée le 18 décembre 1979 et ratifiée par le Burkina Faso le 28 novembre 1984</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Le droit à l'égalité devant la loi, ● Le droit à la nationalité (ni le mariage avec un étranger, ni le changement de nationalité du mari pendant le mariage ne change automatiquement la nationalité de la femme), ● Le droit à voter à toutes les élections, le droit d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement, droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, ● Le droit à la protection de la santé (L'Etat doit prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer aux femmes les moyens d'accéder aux services médicaux, y compris ceux qui concernent la planification de la famille). |
| <p>Conventions Régionales</p> | <p>Droits Fondamentaux Reconnus</p> |
| <p>Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples le 21 juin 1981 qui proclame l'égalité de l'homme et de la femme africaine. Ratifié par le Burkina Faso le 21 septembre 1984</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Le droit à la non-discrimination, le droit à l'égalité devant la loi, le droit à la vie, à l'intégrité physique et moral de la personne, le droit à la dignité, droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit à la justice, le droit à l'information, le droit à salaire égal pour un travail égal, le droit à la santé, le droit à l'éducation. ● Les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national que sur le plan international. |

| | |
|---|--|
| <p>Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique adopté le 11 juillet 2003, ratifié par le Burkina Faso le 09/08/2006.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Le protocole va plus loin que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes/CEDEF à travers l'introduction des concepts suivants, le droit à : <ul style="list-style-type: none"> ● La sécurité alimentaire (art. 15) ; ● Un habitat adéquat (art. 16) ; ● Un environnement sain et viable (art. 18) ; ● Un développement durable (art. 19) ; ● Les droits de la veuve (art. 20) ; ● La protection spéciale des femmes âgées (art. 22). |
| <p>Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. Supplémentaire du Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention des conflits, la gestion, la résolution, maintien de la paix et la sécurité exécutif, signé par le Burkina Faso le 21/12/2001</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Les États membres s'engagent à éliminer toutes les formes de discrimination et des pratiques néfastes contre les femmes. ● Des lois spéciales de lutte contre la traite des enfants et la prostitution des enfants doivent être décrétées dans chaque État membre |
| <p>Lois au niveau national</p> | <p>Droits Reconnus</p> |
| <p>Le Code Pénal de 1996</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Article 132 : punit d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et de l'interdiction de séjour toute discrimination à caractère racial, régional, religieux, sexiste ou de caste Inclure les dispositions sur les coups et blessures au niveau conjugal ou non, les Mutilations génitales féminines, le viol, le mariage forcé et les abus sexuels. |

| | |
|---|---|
| Le Code des personnes et de la Famille de 1990 | <ul style="list-style-type: none"> ● Malgré l'interdiction du mariage forcé, le principe de l'égalité des droits et des devoirs entre époux, l'autorité parentale exercée conjointement par les deux époux, le Code de la Famille établit certaines dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, par exemple : la polygamie, l'âge minimum pour contracter mariage est 20 ans pour les hommes et 17 ans pour les filles; la femme ne peut se remarier qu' à l'expiration d'un délai de viduité de 300 jours à compter de la dissolution du précédent mariage, les éléments qui comprennent le dossier du mariage (art. 253), de la nullité du mariage (art. 284). |
| Le Code du Travail de 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ● Articles 3, 82 à 88 protège la femme salariée en état de grossesse et prévoit l'égalité salariale entre l'homme et la femme pour les emplois de même niveau. |
| Loi 049-2005/ AN du 5 décembre 2005, | <ul style="list-style-type: none"> ● Portant santé de la reproduction. |
| Loi sur le quota genre adoptée le 16 avril 2009, et révisée en 2020 | <ul style="list-style-type: none"> ● Qui fixe un quota de 30% de femmes sur les listes des candidatures des partis politiques |
| Loi n°030-2008/AN du 20 mai 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ● Portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des droits des vivants avec le VIH/SIDA, |
| Loi N° 061-2015/CNT du 6 septembre 2015, | <ul style="list-style-type: none"> ● Portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes. |

Les dimensions du SIGI 2018 (Social Institutions and Gender Index)

| Dimension | Manifestation |
|---|---|
| Discriminations au sein de la famille | <p>Le phénomène de mariage précoce des filles touche toutes les couches socio-culturelles du pays (43,5%).</p> <p>Près de neuf mariages/unions sur dix ont fait l'objet de dot et elle est principalement payée par le conjoint (82,4%) en « espèces et en nature » (81,6%). Les décisions de doter sont à 51,2% prises par le père et à 19,4% par la communauté ou les deux parents, la mère intervient très peu dans les décisions de dot (2,7%).</p> <p>Au niveau des rôles de chaque genre au sein de la famille, 92,2% des enquêtés pensent que le rôle de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille, et 80,6% pensent que le rôle des femmes est de s'occuper du foyer, des enfants et des tâches ménagères.</p> |
| Atteintes à l'intégrité physique et/ou morale | <p>14% des personnes âgées de 15 ans et plus ont subi une violence domestique (violences physique, sexuelle, économique, morale/psychologique) au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Près de 4 femmes sur 10 ont subi des agressions au moins une fois dans la vie</p> <p>Plus de trois femmes sur cinq en âge de procréer affirment avoir été excisées.</p> |
| Préférence pour les garçons | <p>43,5% des burkinabè âgés de 15 ans et plus disent vouloir un garçon, 39,8% disent être indifférents et 16,6% disent vouloir une fille. Plus de la moitié (57,6%) des individus de sexe féminin qui ont au moins un enfant biologique l'ont eu à moins de 25 ans. Quant aux individus de sexe masculin qui ont au moins un enfant biologique, l'ont eu à plus de 25 ans. Environ neuf personnes sur dix pensent qu'il faut privilégier l'éducation des garçons par rapport aux filles.</p> |
| L'accès restreint aux ressources et aux biens | <p>Les individus qui possèdent un compte dans une banque ou une Institution de Micro Finance (IMF) est deux fois plus élevé chez les hommes (21,9%) comparativement aux femmes (9,1%).</p> |
| Atteintes aux libertés civiles | <p>(98,7%) estiment que les hommes sont libres de militer dans un parti politique de leur choix et 80,7% ont la même perception pour ce qui concerne les femmes, soit 18 points d'écart en faveur des hommes.</p> <p>Le Nord et le Sahel se distinguent par une forte ségrégation dans l'accès aux espaces publics comme les bars/buvettes, salles de ciné et terrains de sport (cf. tableau 6.3).</p> |

Répartition des PDI dans les régions du Centre Nord et du Sahel à la date du 30 avril 2022

| Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso (secrétariat permanent du CONSEIL National De Secours D'urgence Et De Réhabilitation (CONASUR)) | | | | |
|---|--------------------------|----------------|----------------|---------|
| PDI par région et par tranches d'âges | Statut et tranches d'âge | Sexe | Centre-Nord | Sahel |
| | Mge. PDI* | | 12 444 | 79 084 |
| | Mge.PDI** | | 3 052 | 85 312 |
| | 0-14 ans | F | 171 702 | 143 502 |
| | | H | 171 022 | 155 632 |
| | 15-64 ans | F | 179 479 | 140 855 |
| | | H | 119 145 | 120 225 |
| | 65 ans et plus | F | 8 959 | 6 731 |
| | | H | 7 735 | 7 152 |
| | Total / Genre | F | 360 139 | 291 087 |
| H | | 296 902 | 283 009 | |
| Total PDI | F | 657 041 | 574 096 | |

Mge. PDI*: Nombre de ménages vivant dans des familles d'accueil

Mge. PDI**: Nombre total de ménages enregistrés